



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 avril 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 29 mars 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Marie-Madeleine Bergot, Michel Forget, Eric Alagon, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, David Le Doussal, Patrick Vaineau, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Manuel Pottier a donné pouvoir à Danièle Kha
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Cécile Peltier
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Serge Nilly
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac

Absent : Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

17. CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ASSOCIATIONS SPORTIVES

Exposé :

La Ville de Quimperlé apporte son soutien à de nombreuses associations, notamment dans le domaine sportif. Elle participe ainsi à la mise en œuvre, dans des domaines divers, de projets de natures différentes ayant pour objectifs le développement de la pratique sportive, tout particulièrement chez les jeunes, l'ouverture sur les autres, le partage et une offre diversifiée pour les Quimperlois et habitants du territoire.

Pour formaliser ces partenariats, des conventions ont été élaborées pour les clubs sportifs percevant plus de cinq mille euros par an.

Ces conventions fixent les engagements de chacun, Ville et Association.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions qui lient la Ville de Quimperlé et les associations sportives concernées, à savoir :

Le Football Club Quimperlé
Le Tennis Club Quimperlé
Le Badminton Club Kemperle
Le Dojo des Trois Rivières
Le Kemperle Basket Club
L'Union Sportive Quimperloise

Avis favorable de la commission Sports du 18 janvier 2018

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 27 mars 2018

P.J. : projets de conventions

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**